

## DEC111150DR01

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)*

### Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant la création de l'unité UMR7587, intitulée «Institut Langevin Ondes et Images», dont le directeur est Monsieur Mathias FINK;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud TOURIN, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud TOURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Monsieur Rémi CARMINATI, directeur adjoint. à Monsieur Jérôme GAUMET, secrétaire général et à Madame Delphine CHARBONNEAU, chef du service budget et contrats.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

#### Article 3



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

	Fait à Paris, le 16 mai 2011  Le Directeur d'Unité
--	--